

**Commune de Levie**  
**Conseil Municipal - Séance du 19 avril 2024**  
**Délibération N° 2024-020**

N° 2024-020

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 14

**Date de la convocation** : 15/04/2024

**Date d'affichage** : 19/04/2024

**Objet de la délibération** : Délibération adoptant le plan de financement de la réfection de la clôture du cimetière de Radicci

**SEANCE DU 19 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre

Et le dix neuf avril

A 15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

**Etaient présents** : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; LUCIANI Maria Lisa ; MONDOLONI Antoine, DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; VALLI François ; de PERETTI Don Napoléon, MAESTRATI Jean-Napoléon ; SERENI Jacques : de LANFRANCHI Emmanuelle

**Etaient absents** :

**Ont donné pouvoir** : Pierre PEDINIELLI a donné pouvoir à SERENI Jacques ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise a donné pouvoir à Josée Dufour ; DERUDAS Denis a donné pouvoir à MONDOLONI Antoine

Mme Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la clôture du cimetière de Radicci est particulièrement dégradée.

La commune a sollicité plusieurs entreprises et dispose d'un devis d'un montant de 17 291,00 euros HT (19 020,10 € TTC) pour effectuer ces travaux,

M. le Maire rappelle au conseil que la commune dispose toujours d'un reliquat de dotation quinquennale à engager avant juin 2024. Ainsi, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse via la dotation quinquennale communale, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation	Montant HT (en €)
Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	40 %	6 916,40
Commune (autofinancement)	60 %	10 374,60
<b>Total travaux</b>		<b>17 291,00</b>

**Le Conseil Municipal**  
**Où cet exposé**  
**Et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse via la dotation quinquennale ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire  
Alexandre de LANFRANCHI